

CHARGEMENTS.

Les comptes indiquent qu'environ 1,750,000 lettres ont été enrégistrées dans les postes canadiennes cette année, ce qui donne une proportion d'une par chaque vingt-quatre lettres qui n'ont pas été soumises à cette formalité.

Pendant l'année, le nombre de lettres chargées qui, pour diverses causes, ne sont pas parvenues à leur destination, est de 59, et 30 cas de prétendue soustraction du contenu ou de parti du contenu de lettres se sont présentés. Ces chiffres comprennent les cas de lettres chargées, perdues ou égarées par la faute reconnue de quelque officier, qui a été contraint au remboursement; ceux où l'on prétend qu'il manquait une partie du contenu, prétention qui peut être due à une erreur de l'envoyeur ou du destinataire, et le petit nombre de ceux à l'égard desquels l'enquête se poursuit actuellement.

Des timbres représentant le port des lettres chargées à destination de l'intérieur, du Royaume-Uni ou des Etats-Unis, et de couleur et de prix différents pour chaque destination ont été émis pour la commodité du public.

Le timbre rouge est de 2 cts., et doit servir à l'affranchissement des lettres chargées pour l'intérieur du Canada.

Le timbre vert est de 5 cts. et doit servir à l'affranchissement des lettres chargées à destination des Etats-Unis.

Le timbre bleu est de 8 cts. et doit servir à l'affranchissement des lettres chargées à destination du Royaume-Uni;

Ces timbres serviront exclusivement à acquitter la taxe du chargement, et les timbres ordinaires devront être employés en paiement du port des lettres chargées.

On espère que l'usage de ces timbres particuliers diminuera les risques que courent ces lettres de n'être pas toujours enrégistrées, surtout la nuit, lorsque leur expédition se fait hâtivement.

LETTRES MISES AU REBUT.

Pendant l'année expirée le 30 juin 1875, le nombre des lettres qui ont passé au bureau des rebuts est de 572,127.

De ce nombre, 413,966 venaient de l'intérieur; 285,504 étaient affranchies et 128,462 ne l'étaient pas.

11,919 lettres ont été envoyées au bureau des rebuts parce qu'elles étaient mal adressées.

Des lettres de l'intérieur mises au rebut, 3,270 étaient chargées, et elles ont été inscrites dans un livre spécial du bureau des rebuts, ainsi que 2,823 autres reconnues comme renfermant des valeurs.

Dans le rapport de l'année dernière, il est question de la modification apportée au traitement des lettres de l'intérieur mises en rebut. A l'exception de celles ren-